Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_149-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1er octobre 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	49
Votants :	53
Secrétaire de séance :	Michaël THOMAS

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Julien LE GUENNEC, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, Gwenaël HERROUET, Sylvie ISTA, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT , Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU, Laurent PORTIER
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Valérie GREGOIRE-EVENNOU, Fabrice MALHERE, Isabelle TANGUY
TRÉMÉVÉN :	Aurélie FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Pascale NIGEN (MELLAC), Frank CHAPOULIE (MELLAC), Danièle BROCHU (QUIMPERLE)

POUVOIRS :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Pascale NIGEN (MELLAC) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Frank CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) à partir de 20h00
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Pascal PILLAULT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Karine LE GAD (QUIMPERLE) jusqu'à 18h32

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_149-DE

DCC2026-149

VIE COURANTE
6 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Demandes de subvention Pass'Commerce et Artisanat – Attribution

Par délibération en date du 29 juin 2023, Quimperlé Communauté a approuvé la nouvelle convention de partenariat avec la Région Bretagne pour la période 2023 – 2028, et le nouveau dispositif d'aide Pass Commerce et Artisanat en vigueur à compter du 1er juillet 2023.
Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de demandes de subvention émanant des entreprises suivantes :

SARL RANNOU – LE RESTE (boulangerie-pâtisserie) à Bannalec, entreprise représentée par Mme Maria LE RESTE et Mr Thomas RANNOU, pour le remplacement d'une chambre de fermentation et d'un extracteur d'air, permettant d'améliorer les conditions de production.
Date de dépôt de la lettre d'intention : 25/06/26
Le montant des investissements est de 28 280 € HT.
La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 29 juin 2023.
Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et l'entreprise étant située sur une commune de plus de 5 000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6 000 €,** soit 24 % des dépenses prises en charge à 15% par Quimperlé Communauté (3750€) et 9 % par la Région Bretagne (2 250 €).

EURL AUDITION MARIN (audioprothésiste) à Clohars-Carnoët, entreprise représentée par Mme Juliette MARIN, pour l'acquisition de matériel professionnel et la pose d'une pompe à chaleur, nécessaires à l'ouverture du commerce.
Date de dépôt de la lettre d'intention : 28/03/26
Le montant des investissements est de 26 723.11 € HT.
La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 29 juin 2023.
Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et l'entreprise étant située sur une commune de moins de 5 000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7 500 €,** soit 30 % des dépenses prises en charge à 15% par Quimperlé Communauté (3 750€) et 15 % par la Région Bretagne (3 750 €).

E.I MAISON ROSE BERTIN (vente de robes de mariée) à Quimperlé, entreprise représentée par Mme Soizic POINTEAU, pour l'acquisition de matériel de production, l'enseigne et la création d'un site Internet, nécessaires au lancement de l'activité.
Date de dépôt de la lettre d'intention : 02/03/26
Le montant des investissements est de 18 865.65 € HT.
La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 29 juin 2023.
Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et l'entreprise étant située sur une commune de plus de 5 000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **4 527.75 €,** soit 24 % des dépenses prises en charge à 15% par Quimperlé Communauté (2829.85€) et 9 % par la Région Bretagne (1697.90 €).

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_149-DE

E.I LE BRONZE SOLÈNE – Enseigne AU COMPTOIR D'INÈS (épicerie fine) à Bannalec, entreprise représentée par Mme Solène LE BRONZE, pour l'acquisition de matériel professionnel, l'aménagement d'une terrasse et le lettrage sur vitrine permettant le développement de l'activité.
Date de dépôt de la lettre d'intention : 08/07/25
Le montant des investissements est de 13 654.82 € HT.
La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 29 juin 2023.
Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et l'entreprise étant située sur une commune de plus de 5 000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **3 277.15 €,** soit 24 % des dépenses prises en charge à 15% par Quimperlé Communauté (2048.22 €) et 9 % par la Région Bretagne (1228.93 €).

E.I JLB FRITAY (restaurant créole) à Quimperlé, entreprise représentée par Mr Jean-Luckner BERTEAU, pour l'acquisition de matériel professionnel, des travaux d'agencement du local et l'enseigne, nécessaires à l'ouverture du commerce.
Date de dépôt de la lettre d'intention : 30/01/26
Le montant des investissements est de 34 770.45 € HT.
La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 29 juin 2023.
Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et l'entreprise étant située sur une commune de plus de 5 000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6 000 €,** soit 24 % des dépenses prises en charge à 15% par Quimperlé Communauté (3750 €) et 9 % par la Région Bretagne (2250 €).

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat à :
- **SARL RANNOU – LE RESTE** à Bannalec, pour un montant de **6 000 € ;**
- **EURL AUDITION MARIN** à Clohars-Carnoët, pour un montant de **7 500 € ;**
- **E.I MAISON ROSE BERTIN** à Quimperlé, pour un montant de **4 527.75 € ;**
- **E.I LE BRONZE SOLÈNE** à Bannalec, pour un montant de **3277.15 € ;**
- **E.I JLB FRITAY** à Quimperlé, pour un montant de **6 000 €.**
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat à :
- **SARL RANNOU – LE RESTE** à Bannalec, pour un montant de **6 000 € ;**
- **EURL AUDITION MARIN** à Clohars-Carnoët, pour un montant de **7 500 € ;**
- **E.I MAISON ROSE BERTIN** à Quimperlé, pour un montant de **4 527.75 € ;**
- **E.I LE BRONZE SOLÈNE** à Bannalec, pour un montant de **3277.15 € ;**
- **E.I JLB FRITAY** à Quimperlé, pour un montant de **6 000 €.**
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_149-DE

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX